Image not found or type unknown

# Credit vendeur immobilier

Par **Martinmichel13**, le **17/10/2018** à **08:23**

Bonjour,

Je souhaite faite l'acquisition d'une maison d'un ami proche de la famille, nous nous sommes mis d'accord pour un « Credit Vendeur » le montant, la durée 20-25ans, pas de taux.
Je précise que cette personne à 87 ans et donc une partie de du crédit vendeur profitera à un de ses héritiers « qui ne sont pas direct » sous forme de rente.

Après avoir eu Rendez vous avec le notaire pour plus d'explication.
Ce dernier m'explique qu'il n'a jamais fait ça entre particulier , mais que toute façon vue l'âge de la personne , il a des retissances , et que je ne pouvais faire ce crédit vendeur sur la totalité également sur cette durée et de même qu il fallait des interets a ce crédit.

Étant donné qu'a plusieurs reprise , il m'a dit « je ne connais pas ce type de crédit »
Je reste sceptique a ses propos !

J'ai vue que le montant, la durée et le taux était librement fixé par les parties !

Je me tourne donc vers vous pour plus d'explication et bien sûr si une personne connais'ce type de crédit !

Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés